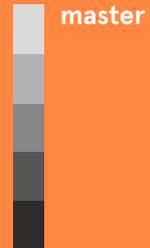




École du Louvre



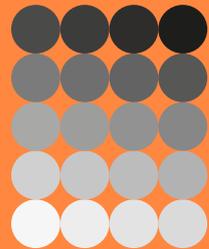
Institut national
du patrimoine



diplômes au grade
de master



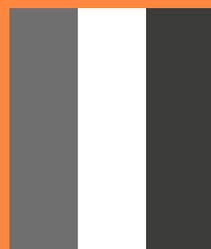
admission sur concours
ou sur avis d'un jury



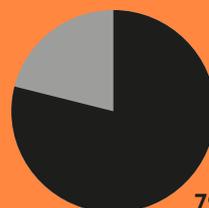
1 700 étudiants



formation continue
pour les professionnels
du domaine



de nombreux métiers
dans la fonction publique



79 %
taux d'emploi
à 3 années du diplôme

patrimoines

musées, archéologie,
archives, monuments historiques



Chantier-école 2016 à la CIUP de Paris - Fondation Biermans-Lapôtre 2 © Les peintures murales de René Gaucher, 1929



© Th. Romon/INRAP 2010



© Archives nationales/H. Jézéquel



© INP 2016

Les métiers des musées de France

Les activités scientifiques des musées de France sont assurées sous la responsabilité d'un personnel scientifique : les conservateurs du patrimoine et les attachés de conservation. Ces activités scientifiques sont très larges : politique d'acquisition, inventaire, récolement et étude des œuvres, présentation permanente ou temporaire des collections, commissariat d'expositions, définition des politiques culturelles (visites guidées, ateliers, publications, multimédia). Des professionnels exerçant des métiers spécifiques concourent à la réalisation de l'ensemble de ces missions : les régisseurs (mouvements d'œuvres, conservation préventive), les chargés d'études documentaires (bibliothèque, documentation), les personnels chargés du multimédia et des réseaux sociaux, les responsables des services des publics (développement des publics, partenariats avec les acteurs du champ touristique et du champ social), les médiateurs (activités pédagogiques de transmission du savoir).

Les chargés d'études documentaires participent activement, aujourd'hui, à la gestion des nouveaux supports de communication, des bases documentaires et des ressources électroniques, au traitement des fonds, aux relations avec le public, à l'action culturelle et éducative. Ils peuvent également assurer les fonctions de régisseur, et être responsables des questions de conservation préventive, superviser les mouvements d'œuvres internes et externes, être en relation avec les transporteurs privés, les compagnies d'assurance et les professionnels de la conservation-restauration.

D'autres acteurs contribuent à la vie d'un musée, pour administrer l'ensemble des activités scientifiques et culturelles, pour garantir l'ouverture au public, assurer la sécurité et la sûreté des personnes, des collections et des bâtiments : professionnels de l'administration, de la surveillance et de la communication.

Les professionnels extérieurs. Le fonctionnement d'un musée requiert également l'intervention régulière de professionnels extérieurs hautement qualifiés dans le domaine de la conservation-restauration (conservation préventive, conservation curative et restauration), d'architectes et architectes muséographes, de professionnels du multimédia et de l'édition, d'artistes (plasticiens, musiciens, comédiens, danseurs...) ainsi que de guides-conférenciers, titulaires de la carte professionnelle, en charge des visites guidées. Par ailleurs le musée est amené à travailler avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs qui font la vie d'un territoire.

Des statuts divers. Les musées de France peuvent dépendre de l'État, de collectivités territoriales ou bien d'associations d'intérêt public. De ce fait, les professionnels qui y travaillent relèvent soit de la fonction publique de l'État, soit de la fonction publique territoriale (principalement villes, intercommunalités et conseils départementaux), soit du droit privé en tant que salarié ou libéral. Pour exercer dans les musées de France dépendant de l'État ou des collectivités territoriales, il est nécessaire de réussir un concours. (► p. 27)

1. Cette scolarité est réduite à 6 mois pour les fonctionnaires promus au choix, et à 1 an pour les agents admis dans le cadre du dispositif prévu par la loi du 12 mars 2012 dite Sauvadet.

Conservateur du patrimoine

Qu'il exerce au sein de la Ville de Paris, dans une collectivité territoriale ou dans un des services de l'État, le conservateur du patrimoine est **un scientifique de haut niveau** qui assume des **responsabilités administratives et d'encadrement**.

Il est recruté par un concours dont les lauréats suivent, au sein de l'Institut national du patrimoine, une formation initiale de 18 mois¹.

Ce métier se décline en cinq spécialités : archéologie, archives, monuments historiques et inventaire, musées, patrimoine scientifique technique et naturel.

La constitution, la préservation et la transmission du patrimoine sont au cœur de l'exercice de ce métier. En s'appuyant sur ses compétences scientifiques et sur les outils législatifs et réglementaires existant, le conservateur du patrimoine sélectionne des œuvres, des fonds, des objets et des monuments appelés à faire partie du patrimoine national. En relation avec le monde de **la recherche**, il les étudie, les met en valeur, et les porte à la connaissance du plus large public. Avec les restaurateurs, il veille à préserver leur intégrité et à assurer leur pérennité. Ces missions s'accomplissent dans le cadre du **service public** : avec les équipes qu'il anime, sous l'autorité de sa hiérarchie et de ses tutelles, le conservateur conçoit et met en œuvre la politique de son service ou de son établissement.

C'est un métier ouvert sur le monde et qui participe à la construction des territoires. Il est en prise avec les enjeux et les mutations de la société contemporaine et fortement inscrit dans des réseaux internationaux. La mobilité entre spécialités, tout comme entre fonctions publiques, est encouragée durant la carrière du conservateur. Des dispositifs permettant de construire des parcours individuels de recherche sont aussi à sa disposition pour développer ses compétences scientifiques tout au long de sa vie active.

Restaurateur du patrimoine

Le restaurateur du patrimoine est **un expert de la conservation-restauration** des collections patrimoniales. Il définit, par l'étude des objets, un protocole spécifique de traitement de restauration en concertation avec le responsable juridique de l'œuvre, le conservateur du patrimoine, ainsi qu'avec les autres acteurs de la chaîne patrimoniale (scientifiques, artistes, métiers d'art, etc.). Son expertise s'applique à un objet ou une collection, dans sa spécialité (peintures, sculptures, collections archéologiques ou ethnologiques, arts textiles, photographie, mobilier, objets d'art métalliques, etc.).

Le restaurateur est celui qui, par **son travail sur la matière constitutive des objets et sa connaissance approfondie des matériaux**, permet la transmission mais aussi la présentation des collections dans toutes leurs dimensions.

En application du code du patrimoine, **le restaurateur du patrimoine diplômé au grade de master est habilité à travailler sur les collections des musées de France**. Il peut exercer ses activités en tant qu'entrepreneur indépendant (pour la majorité) ou en tant que salarié d'institutions patrimoniales ou d'associations, sur l'ensemble du territoire national ou à l'étranger, pour des collectivités territoriales, des musées nationaux, des muséums, des monuments historiques, des bibliothèques ou des services d'archives.

les formations

L'École du Louvre

Établissement d'enseignement supérieur du ministère de la Culture, l'École du Louvre dispense un enseignement d'archéologie, d'histoire de l'art et des civilisations, de techniques de sauvegarde, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

Sa pédagogie associe **cours théoriques et approches concrètes**, et s'appuie sur l'étude des témoignages matériels des différentes cultures (sites, édifices, œuvres, objets conservés dans les collections). Elle est mise en œuvre par **un corps enseignant composé en majorité de conservateurs de musée et de professionnels du patrimoine**.

L'École du Louvre propose à ses élèves de nombreux **partenariats pédagogiques** avec des établissements d'enseignement supérieur français et étrangers. Membre de la ComUE HeSam Université, adhérente à la charte Erasmus, elle développe également un programme Égalité des chances mené avec la Fondation Culture & Diversité.

1^{er} CYCLE (3 ANS)

– **Inscription en premier cycle.** L'entrée en première année s'effectue après le baccalauréat. Elle est conditionnée par la réussite d'un test probatoire. Des équivalences permettent d'intégrer l'école en deuxième ou en troisième année. Le concours de la Banque d'épreuves littéraires (BEL) des écoles normales supérieures permet de candidater en troisième année.

– **Cursus et diplôme.** L'enseignement s'organise autour de deux grands modules : les cours généraux, tronc commun à tous les élèves, et les cours de spécialité.

Les cours généraux se déploient autour du cours d'histoire générale de l'art, colonne vertébrale de l'enseignement, qui, selon un découpage par périodes chronologiques, aires culturelles ou géographiques, assure une connaissance synthétique de l'histoire de l'art, des origines à nos jours. Cette approche globale est complétée par des travaux dirigés devant les œuvres, organisés dans différents musées et monuments. Intégrés au tronc commun, des cours de méthodologie, d'initiation aux domaines et disciplines de l'histoire de l'art, des cours d'histoire des techniques de création, d'histoire des collections, d'initiation à l'iconographie sont répartis tout au long des trois années de ce premier cycle. Parallèlement à cet enseignement général, **31 disciplines** composent le champ des cours organiques, parmi lesquelles l'élève aura à choisir sa spécialité. Ces cours issus de la recherche s'accompagnent de cours de synthèse, de travaux pratiques, de séminaires, de cours d'épigraphie. Des cours de **langues vivantes** appliquées à l'histoire de l'art sont déclinés pendant les trois années.

Le **diplôme de premier cycle de l'École du Louvre** sanctionne ces trois années d'études.

– **Partenariats.** Dans le cadre du premier cycle, l'École du Louvre propose des enseignements en partenariat avec d'autres institutions : cursus associé Droit/Histoire de l'art avec la faculté Jean Monnet de l'université Paris Sud ; parcours licence « Histoire de l'art et préparation à la restauration » avec l'université Paris Ouest Nanterre La Défense et le musée Rodin.

2^e CYCLE (2 ANS)

Chaque année de ce cycle est sanctionnée par un diplôme.

– **Inscription en première année de deuxième cycle.** Le candidat doit satisfaire à l'une des deux conditions suivantes :

- être titulaire du diplôme de premier cycle de l'École du Louvre, obtenu en quatre années maximum, avec une moyenne de 14/20 entre l'écrit et l'oral à l'examen du cours de spécialité de troisième année de premier cycle ;
- être diplômé de l'enseignement supérieur des universités françaises ou étrangères, spécialité en histoire de l'art et archéologie, niveau bac + 3 minimum (licence obtenue avec une moyenne de 12/20 minimum), et après avis favorable de la commission de scolarité de l'École du Louvre, dans la limite des places disponibles.

– **Cursus et diplôme.** La première année, axée sur la muséologie, permet l'acquisition de connaissances dans le domaine des musées et du patrimoine par une approche analytique et critique des secteurs scientifiques, administratifs et techniques liés à la conservation, à l'étude, à la présentation et à la diffusion du patrimoine. Répartie en deux semestres, elle comprend également un enseignement d'histoire de l'art, des cours de langues étrangères, des séminaires et une première expérience de recherche avec la rédaction d'un mémoire d'étude. Le **diplôme de muséologie de l'École du Louvre** sanctionne cette première année de deuxième cycle.

– **Inscription en seconde année de deuxième cycle.** L'accès en seconde année s'effectue sur dossier. Le candidat doit satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- être titulaire du diplôme de muséologie de l'École du Louvre ;
- être titulaire d'un master 1 spécialité histoire de l'art et archéologie, d'un diplôme de niveau reconnu équivalent, ou d'acquis liés à l'expérience professionnelle et aux travaux personnels des candidats.

Une commission de sélection arrête la liste des admis.

– **Cursus et diplôme.** La seconde année permet de choisir un des **six parcours** proposés : histoire de l'art appliquée aux collections, muséologie, documentation et humanités numériques, marché de l'art, médiation, régie des œuvres et conservation préventive. Elle comporte des séminaires, la rédaction d'un mémoire de recherche ou d'un mémoire de stage selon le parcours choisi, un stage obligatoire (en France ou à l'international) et un cours de langue étrangère. Les séminaires sont placés sous la direction scientifique de conservateurs ou de spécialistes du patrimoine ou de professeurs des universités. Le **diplôme de deuxième cycle de l'École du Louvre** sanctionne le deuxième cycle. Il confère le **grade de master**.

– **Partenariats.** Dans le cadre du deuxième cycle, l'École du Louvre propose deux **double diplômes** dans les domaines de la recherche et du management des entreprises culturelles (Sciences Po Paris et l'ESSEC). (► p. 68)

Dans un souci d'ouverture, elle développe aussi des enseignements en partenariat avec un grand nombre d'autres institutions en France et à l'international : grandes écoles, universités, département de recherche.

Les collections des musées recouvrant un large champ de disciplines, les domaines de formation pouvant conduire à un métier des musées sont donc très variés : sciences de la vie et de la terre, histoire, histoire de l'art, ethnologie, archéologie, sciences et techniques, etc. Pour se préparer aux métiers scientifiques des musées, il faut suivre des enseignements spécialisés à l'université ou à l'École du Louvre.

3^e CYCLE (3 ANS)

– **Inscription en troisième cycle.** Le candidat doit être titulaire du diplôme de deuxième cycle de l'École du Louvre ou d'un master d'histoire de l'art et d'archéologie (dans ce second cas, une entrée par équivalence doit être sollicitée).

– **Cursus et diplôme.** Le troisième cycle, consacré à la recherche, clôture le cursus complet des études. L'encadrement d'une thèse est assuré par un directeur de recherche ou conjointement par deux directeurs si l'élève est inscrit en doctorat dans une université ayant fait l'objet d'une convention de co-encadrement avec l'École du Louvre.

Le choix du sujet et du directeur de recherche doit être approuvé par la commission de validation de la recherche. Des séminaires d'histoire de l'art et muséologie, des journées d'étude, des séminaires intensifs en partenariat et des ateliers méthodologiques accompagnent les élèves dans leur recherche.

Le **diplôme de troisième cycle de l'École du Louvre** sanctionne ces trois années de recherche.

✚ **À noter :** un diplôme libre permet de réaliser une thèse selon des modalités plus souples que celles du modèle doctoral.

– **Partenariats.** Dans le cadre du troisième cycle, l'École du Louvre développe des partenariats de co-encadrement avec un grand nombre d'universités et établissements de recherche en France et à l'international.

CLASSE PRÉPARATOIRE AUX CONCOURS DE CONSERVATEUR DU PATRIMOINE (1 AN)

L'École du Louvre propose une classe préparatoire aux concours de conservateur du patrimoine (État, collectivités territoriales) organisé par l'Institut national du patrimoine. Cette classe préparatoire est accessible sous certaines conditions de diplômes et après entretien. Ses objectifs consistent moins à fournir des connaissances qu'à perfectionner le savoir-faire des candidats dans les différents types d'épreuves de ce concours.

● 51 École du Louvre

Palais du Louvre
Place du Carrousel
Porte Jaujard
75001 Paris
Tél. : 01 55 35 18 00
www.ecoledulouvre.fr

L'Institut national du patrimoine (Inp)

L'Institut national du patrimoine est un établissement d'enseignement supérieur du ministère de la Culture qui a pour missions :

- le recrutement par concours de la fonction publique et la formation des conservateurs du patrimoine ;
- la sélection par concours et la formation de restaurateurs du patrimoine habilités à travailler sur les collections publiques. Chaque année, l'Inp accueille une cinquantaine d'élèves conservateurs et une vingtaine d'élèves restaurateurs.

L'Inp est membre de la ComUE HeSam Université.

LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION DES CONSERVATEURS DU PATRIMOINE

Les élèves conservateurs du patrimoine sont recrutés dans **cinq spécialités** : archéologie ; archives ; monuments historiques et inventaire ; musées ; patrimoine scientifique, technique et naturel.

– **Concours de la fonction publique.** L'Inp organise les concours externes et internes de recrutement des conservateurs du patrimoine pour le compte de l'État, de la Ville de Paris et du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Les concours externes sont ouverts aux ressortissants européens et sont accessibles, sans condition d'âge, aux titulaires d'une licence ou d'un titre équivalent. Les concours internes sont accessibles aux agents publics pouvant justifier d'au moins quatre années de service.

– **Calendrier.** Les inscriptions ont lieu en avril de chaque année, les épreuves écrites se déroulent fin août, les épreuves orales en novembre. La rentrée des élèves s'effectue en janvier de l'année suivante. Les élèves admis ont le **statut d'élèves fonctionnaires** et sont rémunérés.

– **La classe préparatoire intégrée.** Pour favoriser la diversité dans le recrutement, l'Inp a créé une classe préparatoire intégrée (CPI) aux concours externes. Les élèves de la CPI, sélectionnés sur critères académiques et sociaux, préparent les concours en recevant un soutien pédagogique renforcé et un appui financier.

L'ADMISSION À L'INP

Calendrier de sélection des élèves conservateurs du patrimoine

avril Inscription au concours	août Épreuve écrite	novembre Épreuve orale	janvier Rentrée
---	-------------------------------	----------------------------------	---------------------------

Niveau requis pour s'inscrire au concours : licence

Calendrier de sélection des élèves restaurateurs du patrimoine

décembre-janvier Inscription au concours	février Admissibilité	avril Admission	septembre Rentrée
--	---------------------------------	---------------------------	-----------------------------

Niveau requis pour s'inscrire au concours : bac

La CPI bénéficie du partenariat de l'École du Louvre, de l'École nationale des chartes, de la Fondation Culture & Diversité et du Commissariat général à l'égalité des territoires.

– La formation d'application (18 mois).

La formation des élèves conservateurs fait alterner enseignements théoriques, séminaires pratiques et stages en milieu professionnel, en France et à l'étranger. Les enseignements abordent le patrimoine sous l'angle du droit, de l'économie, de la gestion, du management, de la communication, des aménagements de bâtiments, de la conservation-restauration, de la diffusion, des nouvelles technologies, etc. Les élèves sont également formés à la déontologie du métier de conservateur et aux valeurs du service public. Ils suivent aussi des enseignements spécifiques correspondant à leur spécialité.

– La formation d'étudiants et de professionnels étrangers.

L'Inp accueille des stagiaires internationaux qui peuvent suivre l'intégralité de cette formation de 18 mois et recevoir le **diplôme international d'études en conservation du patrimoine**, ou bien bénéficier d'une formation personnalisée (environ 2 mois) intégrant séminaires et stages.

LA FORMATION DE RESTAURATEUR DU PATRIMOINE

La formation de restaurateur du patrimoine recouvre **sept spécialités** : arts du feu, arts graphiques et livre, arts textiles, mobilier, peinture, photographie et sculpture. Elle conduit au **diplôme de restaurateur du patrimoine** qui confère le **grade de master** et l'habilitation à intervenir sur les collections des musées de France.

– **Concours.** Il est ouvert aux candidats français et étrangers âgés de moins de 30 ans, titulaires du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. Une procédure d'admission directe en deuxième, troisième ou quatrième année existe également.

– **Calendrier.** Les inscriptions sont ouvertes en décembre et janvier, les épreuves d'admissibilité se déroulent en février, les épreuves d'admission en avril. Les élèves admis ont un **statut d'étudiant**.

– **Égalité des chances.** Grâce au soutien de la Fondation Culture & Diversité, un programme « Égalité des chances » vise à accompagner des étudiants en diplôme de métiers d'art dans la préparation au concours d'admission à l'Inp. L'accès à ce dispositif se fait sous condition de ressources.

– **Cursus et diplôme (5 ans).** La formation conduit au **diplôme de restaurateur du patrimoine**. Elle fait alterner enseignements de tronc commun, enseignements spécifiques à chaque spécialité et deux longues périodes de stage en milieu professionnel. Les élèves participent également à des chantiers-école de conservation préventive et de restauration en France et à l'étranger.

– La validation des acquis de l'expérience (VAE).

Le diplôme de restaurateur du patrimoine peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience. Une procédure de valorisation des acquis de l'expérience est ouverte aux professionnels pouvant justifier d'au moins cinq années d'expérience en conservation-restauration du patrimoine.

– La formation d'étudiants et de professionnels étrangers.

Le département des restaurateurs de l'Inp accueille des stagiaires internationaux pour des formations personnalisées d'environ deux mois. Les étudiants d'autres formations européennes de restauration peuvent bénéficier pour ces stages du programme d'échanges Erasmus. À l'issue de la formation, l'Inp délivre une attestation de stage.

L'INP, C'EST AUSSI

- Le premier opérateur français de formation continue pour les professionnels du patrimoine
- Un lieu de diffusion culturelle et scientifique (conférences, colloques, éditions...)
- Des actions de formation et de conseil à l'international

● 52 Institut national du patrimoine

Direction, Secrétariat général,
Département des conservateurs du patrimoine
2, rue Vivienne
75002 Paris
Tél. : 01 44 41 16 41
Département des restaurateurs
124, rue Henri-Barbusse
93300 Aubervilliers
Tél. : 01 49 46 57 00
www.inp.fr

DEUX AUTRES ÉCOLES

Deux écoles supérieures d'art, à Tours et à Avignon, forment également des restaurateurs d'œuvres d'art. Elles délivrent un **diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP)**, option art, **mention conservation-restauration (Avignon)**, et **conservation-restauration des œuvres sculptées (Tours)**.
(► p. 38)

À L'UNIVERSITÉ

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne propose également un cursus conduisant au **master professionnel Conservation-restauration des biens culturels**.

Les métiers de l'archéologie

L'archéologie s'attache à reconstituer l'histoire de l'humanité, des origines à nos jours, à partir des vestiges matériels qui en ont subsisté. Elle est fondée sur l'étude des objets et des traces laissés dans le sol par les différentes occupations humaines. L'étude des vestiges permet d'appréhender un savoir-faire, une organisation sociale et économique. La connaissance du milieu – naturel, historique et technique – dans lequel ces sociétés ont évolué, mène à les comprendre.

Un travail d'équipe. L'archéologie appelle la collaboration de nombreuses disciplines scientifiques, complémentaires les unes des autres. L'archéologie est un travail d'équipe, à la fois sur le terrain lors de la fouille, et lors de l'étude des vestiges découverts.

Un métier scientifique et de terrain. Les archéologues d'aujourd'hui sont des scientifiques et des spécialistes qui doivent apprendre à lire les indices du passé et leur contexte. Une formation théorique et pratique solide, longue et spécialisée, est donc nécessaire. Celle-ci est dispensée par certains établissements et par des universités. Cependant, elle ne peut se concevoir sans un apprentissage sur le terrain.

Des statuts variés. Les archéologues peuvent être employés par l'État ou les collectivités territoriales. Ils sont alors fonctionnaires et sont recrutés par voie de concours. Des archéologues professionnels et des restaurateurs travaillent aussi au sein de structures de droit privé : associations, SARL...

Cadres scientifiques de la fonction publique, les conservateurs du patrimoine (spécialité archéologie) exercent des responsabilités scientifiques, administratives et techniques visant à l'étude, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine. Les conservateurs qui appartiennent à la fonction publique d'État exercent au ministère de la Culture, soit en administration centrale soit dans les directions régionales des affaires culturelles (services régionaux de l'archéologie) ou encore dans les musées nationaux. Les conservateurs territoriaux, quant à eux, exercent leur profession en collectivités locales départementales ou municipales (musées, services culturels, conservations du patrimoine...). Ils sont parfois secondés par les **attachés territoriaux de conservation du patrimoine**.

Les conservateurs sont recrutés par un concours organisé par l'Institut national du patrimoine, qui assure la formation des élèves fonctionnaires. Les attachés territoriaux sont recrutés par un concours du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Le ministère de la Culture emploie aussi, dans le domaine de l'archéologie, des **techniciens de recherche** (niveau Bacca-lauréat), des **assistants ingénieurs** (DUT, BTS), des **ingénieurs d'étude** (diplôme de 2^e ou 3^e cycle) et des **ingénieurs de recherche** (diplôme de 3^e cycle). Ces personnels sont recrutés par voie de concours. Les postes sont ouverts sans limite d'âge et aux étrangers quelle que soit leur nationalité. (► p. 27)

DE NOMBREUSES SPÉCIALITÉS

L'anthropologue étudie les restes humains. L'anthropologie physique apporte des réponses sur la physiologie des groupes humains ; elle contribue aussi à l'interprétation des gisements funéraires (rites) et à la connaissance des populations passées.

L'archéozoologue s'intéresse aux restes fossilisés des animaux. Ceux-ci apportent de nombreuses réponses sur l'alimentation des sociétés et sur leur organisation économique : stratégies de chasse, domestication et élevage, goûts alimentaires. Cette spécialité contribue à parfaire les connaissances sur la fonction des outils, des armes et des parures en matière osseuse (technologie osseuse).

Pour se spécialiser en archéozoologie, comme en anthropologie, il faut acquérir de solides connaissances naturalistes, notamment en anatomie.

Le lithicien et le céramologue peuvent, par l'étude des artefacts, estimer de manière large la chronologie du site et dans certains cas ainsi définir la « culture » à laquelle se rattachait le groupe humain. Ils pourront confronter leurs résultats et en évaluer la cohérence. Le lithicien étudie l'outillage en pierre, les techniques et la gestuelle employées pour sa conception. Le céramologue, par l'analyse des décors et des techniques de fabrication des poteries découvertes sur le site, peut en déduire les fonctions

(culinaires, de stockage...). Maîtrisant le corpus des poteries de cette période, il peut comparer ce site avec d'autres fouilles ou d'autres cultures.

Le céramologue peut aussi travailler avec le géologue qui détermine la provenance des argiles employées.

Le **palynologue**, à partir des pollens, ou le **carpologue** par les semences fossiles, s'attachent à reconstituer le couvert végétal ancien et donc, indirectement, le climat. Cela permet aussi d'éclairer des aspects de la vie quotidienne passée comme l'alimentation végétale et certaines pratiques agricoles. L'**anthracologue** intervient quant à lui pour identifier les charbons de bois issus des foyers et définir les espèces d'arbres présentes aux alentours du site.

Cette pluridisciplinarité est la seule à même de permettre l'étude des groupes humains. Elle est donc indispensable, autant avant et pendant la fouille que lors des études postérieures.

Quelle que soit l'orientation professionnelle initiale, les scientifiques peuvent travailler ensemble dans le cadre d'une **unité mixte de recherche** (UMR) dont la thématique recoupe leur champ de compétence. Il existe actuellement une trentaine d'UMR en archéologie. Le ministère de la Culture et de la Communication est partenaire de la plupart d'entre elles.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les opérations archéologiques nécessitent une autorisation de la ministre de la Culture.

On distingue deux types d'investigations archéologiques : l'archéologie préventive et l'archéologie programmée.

L'UNIVERSITÉ

Toutes les sections du Baccalauréat permettent de faire des études en archéologie. Si l'archéologie est une discipline des **sciences humaines**, les **matières scientifiques** sont aussi essentielles pour tous les archéologues et plus particulièrement dans le cas d'une spécialisation dans des domaines tels que la datation, la paléoclimatologie, la restauration... Une bonne maîtrise des **langues étrangères** est nécessaire pour accéder aux diverses publications scientifiques et participer à l'évolution internationale de la discipline. Plusieurs universités en France offrent un cursus complet **Licence-Master-Doctorat** (LMD).

Les diplômes sont répertoriés par domaines (sciences humaines et sociales, arts, histoire...). Dans certaines universités, l'archéologie peut être enseignée comme une branche de l'histoire, de l'histoire de l'art ou de l'ethnologie, souvent sous l'intitulé « parcours archéologie ».

Quelle que soit la spécialité, il est possible de suivre un **double cursus universitaire** dans un autre domaine que l'archéologie. L'apport des autres sciences humaines (histoire, géographie, philosophie, ethnologie, sociologie...) est essentiel dans la formation de l'archéologue, de même que l'apport des sciences de la nature. Celles-ci conviennent plus particulièrement à l'archéozoologue. Le géologue aura suivi un cursus de « sciences de la terre » ou de géographie, parallèlement à ses études de préhistoire. Un spécialiste des datations aura tout intérêt à posséder une formation en sciences physiques.

Le cas particulier de la fouille archéologique sous les eaux, en milieu subaquatique ou sous-marin est l'objet de quelques formations spécifiques.

+ Conseil

Toutes les spécialités et périodes n'étant pas enseignées dans toutes les universités, il est important de **définir ses préférences au cours des deux premières années de la licence**. Certains cursus ne commencent qu'en 3^e année. Il est préférable de poursuivre les études supérieures le plus loin possible, et d'effectuer un cursus complet, c'est-à-dire jusqu'au **doctorat d'archéologie**, sans négliger la **pratique du terrain**.

L'ÉCOLE DU LOUVRE

L'École du Louvre dispense un enseignement d'histoire de l'art et des civilisations à travers l'étude de leurs témoignages matériels, sanctionné par un diplôme de premier cycle. La spécialisation s'effectue dès la 1^{re} année, parallèlement à un enseignement général. La première année du 2^e cycle conduit au diplôme de muséologie. Un système d'équivalence est possible avec les universités françaises. L'école prépare aussi au concours de recrutement des conservateurs du patrimoine organisé par l'Institut national du patrimoine. (► p. 20)

L'INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE

L'Institut national du patrimoine (Inp) recrute au niveau bac + 3, sur concours, des élèves conservateurs du patrimoine et conservateurs territoriaux du patrimoine. Les spécialistes en archéologie choisissent l'option archéologie, ou parfois l'option musées.

L'Inp forme aussi les restaurateurs qui interviennent sur les objets d'art et sur les vestiges ayant une valeur patrimoniale. Le cursus conduit au master de restaurateur du patrimoine. (► p. 21)

LES GRANDS ÉTABLISSEMENTS

En cours de carrière professionnelle, il est possible d'être accepté comme étudiant à l'**École pratique des hautes études** (EPHE – www.ephe.fr) et à l'**École des hautes études en sciences sociales** (EHESS – www.ehess.fr) pour participer à des séminaires et produire un mémoire. La sélection se fait sur dossier (il n'est donc pas nécessaire d'être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur) et sans limite d'âge. Les diplômes acquis sont propres à ces deux écoles, mais permettent d'entrer par équivalence en master 2 à l'université. Ces deux établissements dépendent du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le **Muséum national d'histoire naturelle**, placé sous la tutelle conjointe du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère chargé de l'environnement, prépare à des diplômes de 2^e et 3^e cycles dans le domaine de la préhistoire notamment.

FORMATION PRATIQUE: LES CHANTIERS DE FOUILLE OUVERTS AUX BÉNÉVOLES

La fouille est l'acte principal de l'archéologie. Elle constitue un complément essentiel à la formation théorique. **Commencer à fouiller le plus tôt possible est donc indispensable.**

De nombreux chantiers de fouilles accueillent des bénévoles. Le futur étudiant pourra ainsi se rendre compte de ce que représente le travail de terrain. Passionnant, il peut paraître ingrat car laborieux et minutieux, pour des résultats parfois très partiels. Il est physiquement éprouvant. Le fouilleur doit aussi pouvoir s'intégrer à une équipe, à des conditions de vie parfois précaires et à des horaires de travail lourds dans des conditions climatiques fluctuantes.

Il est conseillé de varier ses expériences de terrain, sur des sites de diverses périodes, afin de choisir au mieux sa spécialisation. En outre, les chantiers facilitent les rencontres avec les archéologues professionnels, responsables scientifiques d'opérations.

Liste des chantiers ouverts aux bénévoles sur le site internet du ministère de la Culture :
www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Archeologie/Sur-le-terrain/Chantiers-de-benevoles

+

• **Le site internet du ministère de la Culture :**
www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Archeologie
 Voir notamment la rubrique « Ressources »
 Fiches pratiques & brochures » où sont disponibles des brochures présentant l'archéologie (par exemple L'Archéologie en questions) ainsi que des fiches détaillées sur les métiers, les formations, les diplômes, etc.

• **La collection multimédia Grands sites archéologiques :**
www.archeologie.culture.fr

• **Le site internet de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) :**
www.inrap.fr
 Voir notamment les vidéos et les articles sur les fouilles préventives.

OÙ S'INFORMER

Ministère de la Culture
 Direction générale des patrimoines
 Service du patrimoine
 Sous-direction de l'archéologie
 182, rue Saint-Honoré
 75033 Paris Cedex 01
 Tél. : 01 40 15 77 31

Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap)
 121, rue d'Alésia
 75014 Paris
 Tél. : 01 40 08 80 00
www.inrap.fr

Les métiers des archives

Le métier d'archiviste s'appuie sur un cadre législatif et réglementaire qui prévoit la collecte, la conservation et la communication des archives, à titre de preuve ou à titre de témoignage pour l'histoire (tous documents, quelle que soit leur date, sur tous supports – du parchemin au numérique –, qui sont produits ou reçus dans le cadre des activités et missions d'un organisme). Les archives produites dans le cadre d'une mission de service public sont des archives publiques et sont, à ce titre, inaliénables et imprescriptibles.

Un métier de l'information. La méthodologie et les pratiques archivistiques relèvent des mêmes missions fondamentales que les autres métiers de l'information, tout en conservant un certain nombre de spécificités liées notamment aux conditions de production, d'évaluation et de collecte des archives ainsi qu'à leur volumétrie. Les convergences des pratiques entre ces métiers se sont renforcées avec les évolutions technologiques pour ce qui concerne les modalités de conservation sécurisée des objets numériques.

Des statuts variés. Les archivistes exercent leur métier dans la fonction publique d'État ou territoriale, mais également dans le privé, comme archivistes d'entreprises. Les archivistes du secteur public des archives forment un réseau animé et piloté par le Service interministériel des archives de France (SIAF) : missions d'archives dans les grands départements ministériels, archives nationales, archives départementales, archives communales et de groupements de collectivités, archives régionales, archives des grands opérateurs de l'État. Les archivistes du public et du privé se rassemblent via leur association professionnelle, l'Association des archivistes français.

www.archivistes.org

Dans la fonction publique de l'État. Le responsable du service d'archives, qu'il s'agisse du responsable d'une mission des archives de France dans un département ministériel, d'un directeur des archives départementales ou de son adjoint, ou encore d'un cadre des archives nationales, est un **conservateur du patrimoine, spécialité archives**, en général diplômé de l'École nationale des chartes (diplôme d'archiviste-paléographe) et qui a passé le concours de l'Institut national du patrimoine. Son rôle est d'animer la politique du service, en gérant une équipe aux compétences

très variées, tout en assumant des activités de relations publiques avec les partenaires extérieurs. Il a à la fois un rôle scientifique (coordonner la politique de collecte, de tri des archives, d'élaboration des outils d'accès aux archives, de valorisation des fonds), administratif (gestionnaire d'équipe) et culturel (médiation). Il coordonne des corps de métiers différents occupant une place bien identifiée au sein de l'équipe.

Les personnels de documentation – chargés d'études documentaires et secrétaires de documentation, recrutés par voie de concours – s'occupent, selon les cas, de collecte, de classement et d'inventaire des fonds ou de médiation culturelle.

Les tâches d'accueil du public, de rangement, communication et réintégration de documents sont confiées aux **personnels de la filière accueil, surveillance et magasinage** : ingénieur des services culturels et technicien des services culturels, adjoint technique de surveillance et magasinage.

Exercent aussi des **ouvriers professionnels, des maîtres ouvriers et des personnels des métiers d'art** de diverses spécialités : photographie, microfilmage et numérisation de documents, reliure de documents anciens et contemporains, dorure sur cuir, moulage de sceaux, restauration spécialisée de collections anciennes et sceaux originaux. Deux corps regroupent des personnels de différents services relevant du ministère de la Culture dont la vocation commune est de restaurer, de préserver et de mettre en valeur des œuvres d'art : les chefs de travaux d'art et les techniciens d'art. Quant aux **restaurateurs**, ils sont issus de l'Institut national du patrimoine (► p. 21) ou de formations universitaires (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne).

Dans la fonction publique territoriale. Dans les services départementaux, communaux et régionaux d'archives, à côté des filières administrative et technique, on trouve une filière culturelle territoriale comprenant :

- les agents de catégorie A : conservateurs territoriaux du patrimoine ; attachés territoriaux de conservation du patrimoine ;
- les agents de catégorie B : assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine ; assistants territoriaux de conservation du patrimoine ; inspecteurs territoriaux de surveillance et de magasinage du patrimoine ;
- les agents de catégorie C : agents territoriaux qualifiés du patrimoine ; agents territoriaux du patrimoine.

LES ÉVOLUTIONS DES MÉTIERS DES ARCHIVES

- Rapidité et complexité des réformes administratives qui modifient profondément les modes de production (déconcentration, décentralisation, réforme territoriale).
- Développement de l'administration électronique avec l'extension de la dématérialisation des processus administratifs et la production à la fois d'archives nativement numériques et la numérisation d'archives initialement sur support papier.

- Place stratégique des archives dans la société de l'information avec la mise en ligne massive de fonds patrimoniaux numérisés et d'instruments de recherche (inventaires) numériques.
- Développement de pratiques collaboratives et de l'interactivité, des réseaux sociaux.
- Rôle croissant des archives dans un contexte de judiciarisation de la société et dans les débats entre droit à l'oubli et sécurisation des données à caractère personnel.



www.francearchives.fr

LES FORMATIONS UNIVERSITAIRES SPÉCIALITÉ ARCHIVES

Les étudiants formés par les universités sont destinés à occuper des postes de responsabilité ou d'encadrement intermédiaire de services d'archives dans le secteur public ou privé.

Les formations proposées vont **du niveau licence au niveau doctorat** et sont dispensées dans les universités suivantes :

– **Aix-Marseille** : master « Métiers des archives et des bibliothèques. Médiation de l'histoire et humanités numériques ».

– **Amiens** (université Picardie Jules-Verne) : master professionnel « Métiers des archives et technologies appliquées ».

– **Angers** : licence professionnelle « Métiers de l'information : archives, médiation et patrimoine » ; master « Archives » ; doctorat concernant la recherche en histoire des archives, en archivistique ou en gestion des documents d'activité.

– **Dijon** (université de Bourgogne) : master professionnel « Archives du XX^e et XXI^e siècles européens ».

– **Lille** : licence professionnelle « Archives, médiation et patrimoine », parcours « Gestion et édition de fonds photographiques et audiovisuels (GEFIA) » ; master parcours « Archivistique et monde du travail » tourné vers la valorisation patrimoniale des institutions et des entreprises.

– **Lyon III** : master « Archives » qui comprend aussi une formation à la recherche historique en archives.

– **Mulhouse** : master MECADOC « Archivistique ».

– **Paris 8** : master « Archives », en lien avec les Archives nationales ; 2^e année en alternance, ouverte aux contrats de professionnalisation et d'apprentissage.

– **Paris 13** : master spécialité « Archives, bibliothèque et patrimoine numériques » orienté vers la numérisation des archives (conservation, mise en ligne et en valeur).

– **Toulouse-Le Mirail** : licence Documentation spécialité « Archives » ; master « Archives et images » sur le traitement de l'image.

– **Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines** : master parcours « Gestion de l'archivage ».

Il existe aussi des **diplômes universitaires (DU)**, ouverts également à des professionnels déjà en poste (université d'Angers, de Poitiers).

Aux côtés de ces formations centrées sur les métiers des archives, il existe d'autres formations où les enseignements proprement « archives » sont moins importants. Citons quelques exemples de masters :

– à l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, master « Patrimoines et archives historiques »,

– à l'université Paris Est-Créteil-Val-de-Marne, master « Conservation et documentation de l'image et du son »,

– à l'université Toulouse-Jean-Jaurès, master « Ingénierie du document électronique ».

DEVENIR CONSERVATEUR DU PATRIMOINE, SPÉCIALITÉ ARCHIVES

L'Institut national du patrimoine (Paris) assure le recrutement par concours et la formation des conservateurs du patrimoine de toutes les spécialités (► p. 21).

La meilleure préparation pour ce concours dans la spécialité « archives » est offerte par l'**École nationale des chartes** (Paris) qui forme, durant une scolarité spécialisée de près de 4 ans, des personnels scientifiques qui seront responsables de la gestion du patrimoine documentaire et artistique. Les élèves, fonctionnaires stagiaires, doivent soutenir une thèse d'établissement qui leur permettra d'obtenir le **diplôme d'archiviste paléographe**. L'admission à l'École nationale des Chartes se fait sur **concours au niveau bac + 2**. L'École nationale des chartes propose aussi :

– un **master « Technologies numériques appliquées à l'histoire »** (mention « Humanités numériques ») qui est construit autour des enjeux scientifiques du traitement des sources (objets, textes, images) par les technologies numériques, au service de l'histoire et du patrimoine ;

– un **dispositif doctoral** particulier en lien avec l'École pratique des hautes études et l'université Paris Sorbonne.

École nationale des chartes

65, rue de Richelieu
75002 Paris
Tél. : 01 55 42 75 00
www.enc-sorbonne.fr

●52 Institut national du patrimoine

2, rue Vivienne
75002 Paris
Tél. : 01 44 41 16 41
www.inp.fr



Sont disponibles sur le site internet du Service interministériel des archives de France :

- une carte interactive des formations universitaires « archives » et la liste des formations par niveau,
- un référentiel des métiers d'archives,
- un catalogue des formations continues.

www.francearchives.fr/fr/section/44182

OÙ S'INFORMER

Ministère de la Culture

Direction générale des patrimoines
Département de la formation scientifique et technique
56, rue des Francs-Bourgeois
75141 Paris Cedex 03
Tél. : 01 40 27 67 23

les métiers des monuments historiques

Les monuments historiques sont des immeubles et des objets mobiliers protégés pour leur intérêt du point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique. Les métiers des monuments historiques concourent à la **mission de service public de protection, conservation, surveillance et mise en valeur des monuments historiques** dont la responsabilité incombe au ministère de la Culture. Outre des personnels administratifs, ces métiers comprennent notamment des personnels de conservation, des architectes, des personnels de documentation, des personnels techniques, des maîtres d'œuvre et des experts.

Des lieux d'exercice dans tout le pays. Ces métiers sont exercés en administration centrale, à Paris, et au niveau régional et départemental, dans les directions régionales des affaires culturelles (conservations régionales des monuments historiques et unités départementales de l'architecture et du patrimoine). Ces échelons de « terrain » mettent en œuvre les actions de protection, de conservation et de surveillance des immeubles et des objets mobiliers protégés au titre de la législation sur les monuments historiques. Ces métiers sont également exercés dans des établissements publics dépendant du ministère de la Culture, chargés de la conservation et de la mise en valeur de monuments de l'État : Centre des monuments nationaux, châteaux et domaines nationaux de Versailles et Marly, de Chambord ou de Fontainebleau...

Très présents sur le terrain au plus près des monuments historiques, de leurs propriétaires et de leurs usagers, les professionnels des monuments historiques ont des missions aussi riches et diversifiées que peut l'être le patrimoine monumental ou mobilier.

LES MÉTIERS DE LA CONSERVATION

Les **conservateurs des monuments historiques, sont des conservateurs du patrimoine** qui concourent à toutes les actions de protection et de conservation conduites par la conservation régionale des monuments historiques : ils émettent un avis sur les dossiers de demande de protection des immeubles. Ils interviennent en tant qu'historien d'art, sur les études et projets de restauration des monuments historiques et suivent leur réalisation. Ils animent le réseau des conservateurs départementaux des antiquités et objets d'art. Ils assurent ou participent à la conduite des travaux de restauration du patrimoine mobilier. Ils réalisent des recherches et des publications sur le patrimoine monumental et mobilier.

LES MÉTIERS DE L'ARCHITECTURE

L'État et les collectivités territoriales confient à des architectes les travaux de restauration des immeubles classés.

Les **architectes et urbanistes de l'État (AUE)** occupent des fonctions de direction, de conseil, d'encadrement, de contrôle et d'expertise dans les services du ministère de la Culture. Certains sont nommés architectes des bâtiments de France (ABF) dans les unités départementales de l'architecture et du patrimoine. À ce titre, un ABF peut être conservateur des monuments historiques de l'État et diriger les travaux de réparation des immeubles.

Il donne son expertise sur les dossiers de demande de protection des immeubles au titre des Monuments historiques. Il contribue à l'exercice du contrôle scientifique et technique de l'État par sa connaissance de l'état sanitaire des immeubles protégés : il donne son avis sur les projets d'étude et de restauration et sur les travaux d'entretien. Il doit également se prononcer sur l'impact des travaux aux abords des monuments historiques et leur compatibilité avec les différentes servitudes d'urbanisme. (► p. 16)

Les **architectes du patrimoine** sont spécialisés dans la conservation et la restauration du patrimoine architectural, urbain et paysager, en vue de sa mise en valeur. Ils exercent des missions de maîtrise d'œuvre sur des chantiers de restauration et de création en milieu ancien ; ils peuvent être également chargés d'études urbaines en milieu patrimonial. Ils exercent dans le secteur privé, dans les administrations d'État ou la fonction publique territoriale, au sein desquelles la connaissance du patrimoine et la maîtrise des opérations sur l'existant deviennent chaque jour plus nécessaires pour réussir l'aménagement des territoires.

Les **architectes en chef des monuments historiques** ont un double statut. En qualité de fonctionnaires de l'État, ils ont pour missions de protéger, conserver et faire connaître le patrimoine architectural de la France. Ils sont chargés de la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration sur les immeubles classés monuments historiques appartenant à l'État. Ils peuvent également réaliser des études, des expertises, et participer à des programmes de recherche. Par ailleurs, ils ont le droit d'avoir une activité privée et donc d'exercer à titre libéral, avec une expertise particulière pour les interventions sur le patrimoine. (► p. 16)

LES MÉTIERS DE LA DOCUMENTATION

Le personnel de documentation (chargés d'études documentaires, secrétaires de documentation), recense et étudie les immeubles à protéger, élabore les dossiers de protection à soumettre à l'avis des commissions régionales et de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture. Il organise la documentation scientifique et technique (en vue de la mise à disposition du public) et participe à la vérification périodique de l'état sanitaire des monuments historiques. Ils sont associés au contrôle scientifique et technique, en raison des connaissances qu'ils peuvent apporter sur les monuments.

LES MÉTIERS « TECHNIQUES »

Les personnels techniques (ingénieurs des services culturels et du patrimoine, catégorie A ; techniciens des services culturels et des bâtiments de France spécialité « bâtiments de France », catégorie B) instruisent les dossiers de réparation et de restauration des monuments historiques ainsi que les dossiers d'urbanisme. Ils exercent leurs fonctions principalement dans les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ou dans les établissements publics maîtres d'ouvrage du ministère de la Culture.

Leur connaissance technique leur permet aussi de donner un avis sur les études et les projets concernant les monuments historiques n'appartenant pas à l'État. Ils peuvent être désignés comme agents habilités à contrôler le déroulement du chantier.

CONSERVATEURS DES MONUMENTS HISTORIQUES OU CHARGÉS DE PROTECTION

Les formations les plus courantes sont celles des **masters** délivrés en histoire de l'art par les universités ou l'**École du Louvre** (► p. 20). Les doubles cursus sont courants : histoire, droit, économie, sciences politiques ou master professionnels (gestion du patrimoine culturel...).

ARCHITECTES

Ils sont formés initialement dans les écoles nationales supérieures d'architecture. (► p. 12) Les architectes du patrimoine sont détenteurs du **diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA)**. Le DSA délivré par l'**École de Chaillot** est une formation post-master, ouverte aux détenteurs du diplôme d'État d'architecte (DEA) qui souhaitent se spécialiser dans la conservation et la restauration du patrimoine architectural, urbain et paysager.

INGÉNIEURS DES SERVICES CULTURELS ET DU PATRIMOINE TECHNICIENS DES SERVICES CULTURELS ET DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Aucune formation type n'est obligatoire mais les épreuves des concours respectifs rendent nécessaires des connaissances en droit, en architecture, en structure du bâti, en histoire et en restauration.

concours pour exercer un métier du patrimoine dans la fonction publique

CONSERVATEUR DU PATRIMOINE

Spécialités : archéologie, archives, monuments historiques-inventaire, musées, patrimoine scientifique, technique et naturel
Cadre d'emploi de la fonction publique d'État, territoriale et de la Ville de Paris

Niveau minimum requis bac + 3

Concours organisé par l'Institut national du patrimoine (► p. 21), suivi d'une formation professionnelle de 18 mois.

Les conservateurs du patrimoine exercent des responsabilités scientifiques et techniques visant à étudier, classer, conserver, entretenir, enrichir, mettre en valeur et faire connaître des fonds, des œuvres d'art et d'architecture in situ et des collections patrimoniales. Ils concourent à l'application des textes législatifs ou réglementaires relatifs au patrimoine. Ils peuvent être responsables d'un établissement.

+

www.inp.fr/Formation-initiale-et-continue/Formation-des-conservateurs/Concours-de-recrutement

Fonction publique de l'État

INGÉNIEUR DES SERVICES CULTURELS ET DU PATRIMOINE

Spécialités : patrimoine, services culturels
Niveau minimum requis bac + 3

TECHNICIEN DES SERVICES CULTURELS ET DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Niveau minimum requis Bac

Concours organisés par le ministère de la Culture

Les ingénieurs des services culturels et du patrimoine conçoivent et mettent en œuvre l'accueil et la sécurité dans les établissements culturels. Ils peuvent exercer des missions de conseil et d'études pour l'application de la législation. Ils peuvent aussi mettre en œuvre des actions culturelles et éducatives.

Les techniciens des services culturels et du patrimoine ont pour mission de veiller à la sécurité des bâtiments, ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du service. Ils encadrent les équipes de surveillance et de magasinage. Ils gèrent les conditions d'accueil du public.

CHARGÉ D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES

Spécialités : archives, documentation, régie des œuvres

Niveau minimum requis bac + 3

SECRÉTAIRE DE DOCUMENTATION

Niveau minimum requis Bac

Concours organisés par le ministère de la Culture

Les chargés d'études documentaires et les secrétaires de documentation exercent dans les musées nationaux, les services d'archives nationales et territoriales, les directions régionales des affaires culturelles, les services régionaux de l'inventaire du patrimoine culturel, les services à compétence nationale et en administration centrale. Ils participent à la gestion des nouveaux supports de communication, des bases documentaires et des ressources électroniques, au traitement des fonds, aux relations avec le public, à l'action culturelle et éducative.

INGÉNIEUR DE RECHERCHE

Niveau requis bac + 8

INGÉNIEUR D'ÉTUDES

Niveau minimum requis bac + 3

ASSISTANT INGÉNIEUR

Niveau minimum requis bac + 2

TECHNICIEN DE RECHERCHE

Niveau minimum requis Bac

Concours organisés par le ministère de la Culture

Les personnels de recherche du ministère de la Culture exercent leurs missions dans les laboratoires de recherche du ministère de la Culture ou que le ministère soutient, dans les services de l'archéologie, ou dans les établissements publics du ministère.

AUTRES CADRES D'EMPLOIS

Des concours de **chef de travaux d'art** et de **technicien d'art** sont également organisés par le ministère de la Culture, deux professions qui peuvent être exercées dans des services patrimoniaux.

+

· Les concours : www.culturecommunication.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels

· Les métiers : www.culturecommunication.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Le-repertoire-des-metiers

Fonction publique territoriale

ATTACHÉ TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

Niveau minimum requis bac + 3

Concours organisé par les Centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Les attachés territoriaux de conservation du patrimoine participent à la constitution, l'organisation, la conservation, l'enrichissement, l'évaluation et la valorisation du patrimoine d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public. Ils contribuent à faire connaître ce patrimoine.

Ils exercent leurs missions dans des domaines très divers (musées, monuments, archives, services d'archéologie, services régionaux de l'inventaire du patrimoine culturel, conservations départementales du patrimoine...) et peuvent être responsables d'établissements ou de services.

ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES

Niveau minimum requis bac + 2

Concours organisé par les Centres de gestion de la fonction publique territoriale

Ces professionnels exercent sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique des responsabilités techniques de haut niveau. Ils ont des responsabilités particulières dans le traitement, la mise en valeur, la conservation et la médiation des collections, la recherche documentaire.

+

· Les concours de la fonction publique territoriale : www.concours-territoriaux.fr
<http://concours.fncdg.com>

· Les métiers de la fonction publique territoriale : www.cnfpt.fr rubrique Évoluer > Répertoire des métiers > Services à la population > Établissements et services patrimoniaux

OÙ S'INFORMER

Ministère de la Culture

Direction générale des patrimoines
Département de la formation scientifique
et technique

56, rue des Francs-Bourgeois

75141 Paris Cedex 03

Tél. : 01 40 27 67 23